

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01036 Numéro SIREN : 488 757 279 Nom ou dénomination : M.A.
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2021 sous le numéro de dépôt B2021/007406

Désignation de l'entreprise SAS M.A Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 648 route de la Croix du Ban 69290 POLLIONNAY

Numéro SIRET * 4 8 8 7 5 7 2 7 9 0 0 0 2 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 8 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>	<u>3 0 0 6 2 0 1 8</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	485 138	330 938
Total I (5)		044	048	485 138	330 938
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	30 377	45 317
	Autres * (3)	072	074	426 760	217 284
	Valeurs mobilières de placement	080	082	15 000	15 000
	Disponibilités	084	086	41	41
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	472 177	277 642
Total général (I+II)		110	112	957 315	608 580

PASSIF		Exercice N NET	Exercice N-1 NET
		1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	300 400
	Ecart de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	6 233
	Réserves réglementées *	130	4 512
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	193 577
	Report à nouveau	134	195 893
	Résultat de l'exercice	136	89 480
	Provisions réglementées	140	34 406
	Total I	142	589 690
	Total II	154	535 210
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156	
	Emprunts et dettes assimilées	164	86 084
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	8 871
	Fournisseurs et comptes rattachés *	169	83 860
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	172	12 190
	Produits constatés d'avance	174	185 491
	Total III	176	36 779
Total général (I + II + III)		180	367 625
			73 370
			608 580

REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	62 828
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	184 100
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	1 900

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Page 5

Formulaire obligatoire (article 302, Septies

A du Code de l'impôt des sociétés

Désignation de l'entreprise SAS M.A

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 9

Exercice N-1 clos le 13 0 0 6 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue		215	214		
CHARGES D'EXPLOITATION	Production stockée *		217	218	160 332	
	Production immobilisée *			222		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Subventions d'exploitation reçues			224		
	Autres produits			226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges			230	19 600	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	179 931	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges externes * :			242	86 318	
	Impôts, taxes et versements assimilés		243	244	2 365	
CHARGES D'EXPLOITATION	Rémunérations du personnel *			250	129 620	
	Charges sociales (cf renvoi 380)			252	20 295	
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges		259	260	23	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	238 622	
CHARGES D'EXPLOITATION	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(58 690)	
	Produits financiers		(III)	280	138 924	
CHARGES D'EXPLOITATION	Produits exceptionnels		(IV)	290	14 700	
	Charges financières		(V)	294	2 984	
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges exceptionnelles		347	348	2 470	
	Impôts sur les bénéfices *			306		
CHARGES D'EXPLOITATION	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	89 480	
	B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2	312	89 480	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles			318		
RÉINTÉGRATIONS	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033 not)			324		
RÉINTÉGRATIONS	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	248	60 846	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		
RÉINTÉGRATIONS	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entrep. nouvelles (44 septies)		986	987	127	
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	989	991	
	ZFA NG (44 septies)		345	344	346	
DÉDUCTIONS	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D			993	999	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	43 228	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * 4 6...0 28			360	43 228	
DÉFICITS	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0	
				372		

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 841 467.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 193 548.78 Euros et dégageant un bénéfice de 64 507.66 Euros.

L'exercice a une durée de 18 mois, couvrant la période du 01/07/2018 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a décidé de changer sa date de clôture comptable. L'exercice comptable se clôture désormais au 31 Décembre.

L'exercice a donc 18 mois d'activité.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 1 910 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 609 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	3 609
Total	3 609

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	330 938		111 100
TOTAL	330 938		111 100
TOTAL GENERAL	330 938		111 100

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			442 038	442 038
TOTAL			442 038	442 038
TOTAL GENERAL			442 038	442 038

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	82 034	82 034	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
Impôts sur les bénéfices	3 609	3 609	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 929	10 929	
Débiteurs divers	287 817	287 817	
TOTAL	384 388	384 388	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	86 084	23 256	62 828	
Fournisseurs et comptes rattachés	12 190	12 190		
Personnel et comptes rattachés	15 124	15 124		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 802	4 802		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 458	3 458		
Autres impôts taxes et assimilés	1 070	1 070		
Groupe et associés	6 653	6 653		
Autres dettes	97 368	97 368		
TOTAL	226 749	163 921	62 828	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	92 742			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 207			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	3 004			3 004

Titres immobilisés

(PCG Art 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 31/12/2019

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 720
Dettes fiscales et sociales	8 600
Total	15 379

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

M.A.

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 300 400 Euros
Siège social : 648 Route de la Croix du Ban
69290 POLLIONNAY

488 757 279 R.C.S. LYON

**AFFECTATION DU RESULTAT
ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DECISION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

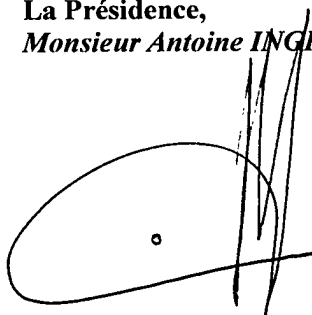
L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019 s'élevant à **89.479,76 €** de la façon suivante :

- 5 % à la réserve légale **4.473,98 €**
- Au poste "Autres Réserves" **85.005,78 €**

L'Associé unique confirme que les distributions intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice clos au / AG	Année de mise en paiement	Montant net	Montant éligible à l'abattement
30.06.2018	2018	30.099,64	Eligible à l'abattement de 40%
30.06.2017	2017	35.000 €	Eligible à l'abattement de 40%
AG 29.12.2016	2016	30.000 €	Eligible à l'abattement de 40%
30.06.2016		NEANT	

La Présidence,
Monsieur Antoine INGRASSIA



MA

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 300 400 €uros

**648 Route de la Croix du Ban
69 290 POLLIONNAY**

488 757 279 RCS LYON

MA

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 300 400 euros

648 Route de la Croix du Ban
69 290 POLLIONNAY

488 757 279 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2019

A l'actionnaire unique de la société par actions simplifiée MA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport (10 pages).

Ces comptes ont été arrêtés par le président le 27 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'actionnaire unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux dettes et créances échues n'apparaissent pas dans les documents mis à votre disposition

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Craponne, le 15 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes,

SOFIAL Rhône Alpes

SOFIAL RHÔNE-ALPES SAS
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
RCS LYON 484 24 233 484 00015
147 bis, Avenue Pierre Dumont
69290 CRAPONNE - Tél. 04 78 57 18 89

François RECCHIA

Commissaire aux comptes,
Mandataire social

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 18			Exercice N-1 30/06/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (I)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	485 138		485 138	330 938	154 200	46.59
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	485 138		485 138	330 938	154 200	46.59
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	30 377		30 377	45 317	14 940	32.97
	Autres créances	426 760		426 760	217 284	209 475	96.41
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	15 000		15 000	15 000		
	Disponibilités	41		41	41		
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	472 177		472 177	277 642	194 535	70.07
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	957 315		957 315	608 580	348 735	57.30

CERTIFIÉ CONFORME

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 18	Exercice N-1 30/06/2018 12	Ecart N / N-1 Euros %	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 300 400) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	300 400	300 400		
	Réserves				
	Réserve légale	6 233	4 512	1 721	38.14
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	193 577	195 893	2 315	1.18
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	89 480	34 406	55 074	160.07
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	589 690	535 210	54 480	10.18
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	78 535		78 535	
	Concours bancaires courants	7 550	8 871	1 321	14.89
	Emprunts et dettes financières diverses	3 653	9 642	5 989	62.12
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	83 860		83 860	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 190	27 720	15 530	56.02
	Dettes fiscales et sociales	24 455	27 138	2 683	9.89
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	157 384		157 384	
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	367 625	73 370	294 256	401.06
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	957 315	608 580	348 735	57.30

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

304 797 73 370

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 18			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/06/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	160 332		160 332	121 139	21 377	11.76
Chiffre d'affaires NET	160 332		160 332	121 139	21 377	11.76
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			19 600	2 500	15 850	422.66
Autres produits				4	5	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			179 931	123 643	5 533	2.98
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			86 318	55 741	2 706	3.24
Impôts, taxes et versements assimilés			2 365	642	1 402	145.70
Salaires et traitements			129 620	41 109	67 956	110.20
Charges sociales			20 295	9 089	6 662	48.86
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			23	11	6	34.38
Total des Charges d'exploitation (II)			238 622	106 593	78 733	49.24
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			58 690	17 050	84 265	329.48
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019	30/06/2018	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	138 911	38 961	80 470	137.69
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	13	3	9	228.10
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	138 924	38 964	80 478	137.70
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 984	667	1 983	198.05
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 984	667	1 983	198.05
2. Résultat financier (V-VI)	135 940	38 296	78 496	136.65
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	77 250	55 346	5 770	6.95
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 800	1 400	14 900	709.52
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 900		1 900	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	14 700	1 400	16 800	800.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		19 541	29 311	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 470		2 470	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	2 470	19 541	26 841	91.57
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	12 230	20 941	43 641	138.94
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	333 555	161 206	91 745	37.94
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	244 075	126 801	53 874	28.32
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	89 480	34 406	37 871	73.38

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ALTEX

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 957 315.40 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 160 331.88 Euros et dégageant un bénéfice de 89 479.76 Euros.

L'exercice a une durée de 18 mois, couvrant la période du 01/07/2018 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a décidé de changer sa date de clôture comptable. L'exercice comptable se clôture désormais au 31 Décembre.
L'exercice a donc 18 mois d'activité.

CERTIFIÉ CONFORME

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 1 910 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 609 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	3 609
Total	3 609

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	330 938		184 100
TOTAL	330 938		184 100
TOTAL GENERAL	330 938		184 100

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations		29 900	485 138	485 138
TOTAL		29 900	485 138	485 138
TOTAL GENERAL		29 900	485 138	485 138

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	30 377	30 377	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
Impôts sur les bénéfices	3 609	3 609	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 452	10 452	
Débiteurs divers	412 699	412 699	
TOTAL	457 137	457 137	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	86 084	23 256	62 828	
Fournisseurs et comptes rattachés	12 190	12 190		
Personnel et comptes rattachés	15 124	15 124		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 802	4 802		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 458	3 458		
Autres impôts taxes et assimilés	1 070	1 070		
Groupe et associés	3 653	3 653		
Autres dettes	157 384	157 384		
TOTAL	283 765	220 937	62 828	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	92 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 466			

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 31/12/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	3 004			3 004

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 720
Dettes fiscales et sociales	8 600
Total	15 379

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

CERTIFIÉ CONFORME

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS M.A
69290 POLLIGNAY
Page : 11

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- SCI DE LA FEUILLADE	1 000	54 542	99.90	999				10 261	57		
- SCI AS DE COEUR	1 000	10 241	99.90	999				18 517	7 257		
- SAS A.I.	50 000		90.00	45 000							
- SAS H.I.M. LE TOANE	90 000	378 125	78.00	392 560				2 531 223	63 364	99 950	
- SCI GRANDE RUE	1 000	4 947	75.00	750				45 889	5 121		
- SAS TOA SUSHI	10 000	17 873	70.00	5 100				232 367	17 873		
- SAS PATOU	10 000		70.00	1 000							
- SAS FRED-PAT MOMENTO SUSHI	10 000	56 472	70.00	11 000				1 076 312	22 905		
- SCI LE RIZOUD	10 000	20 233	55.00	5 500					10		
- SAS AS GENIS - ISTRADA	10 000	43 672	51.00	2 500				758 036	43 672		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SCI ANVI	100 020	43 589	10.00	45 000					493		
- EURL TRENDY	11 120	15 832	10.00	1 120				436 947	5 334		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

CERTIFIÉ CONFORME